

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 513

-

19 novembre 2019

Projet de Loi 98.18 : qui doit présenter les amendements ?

- ◆ Édito
- ◆ Revue de presse
- ◆ Les articles les plus lus de pharmacie.ma
- ◆ Nouvelles AMM
- ◆ Prochains RDV
- ◆ Arrêt sur image



Projet de Loi 98.18 : qui doit présenter les amendements ?

Par
Abderrahim Derraji,
Docteur en pharmacie

Dès que Kamal Belhaj, président de la Fédération(*), avait eu une copie du projet relatif à la Loi 17-04, portant Code du médicament et de la pharmacie, préparé par l'administration, il avait convié en 2005 tous les représentants des syndicats membres de la fédération ainsi que d'anciens responsables maîtrisant les différents dossiers de la profession pour assister à une rencontre qui a eu lieu à Moulay Yacoub. Ce conclave de deux jours a permis d'étudier de fond en comble les propositions d'amendements des uns et des autres pour n'en garder que les plus pertinentes. Ce travail de fourmi a permis de débarrasser la mouture initiale d'un grand nombre d'aberrations et doter ainsi le secteur d'une loi qui répond globalement à ses attentes.

La semaine dernière, le Conseil du Gouvernement a donné son feu vert pour un projet de loi aussi importante que la Loi 17-04. Il s'agit du projet de Loi 98.18 relative à l'Ordre national des pharmaciens. Ce texte comportant pas moins de 111 articles et trois chapitres va sonner le glas au Dahir de 1976 et régir l'instance ordinaire pendant au moins deux ou trois décennies.

Depuis 2006, la loi 17-04 a conféré au Conseil de l'Ordre des

missions capitales comme l'autorisation d'exercer la pharmacie. Malheureusement, cette instance peine de plus en plus à imposer les règles élémentaires de déontologie à tous les pharmaciens. Cette vacance a fini par créer un climat malsain dans la plupart des villes et une dérégulation du secteur.



Le projet de Loi 98.18 va imposer plus de transparence dans la gestion du Conseil de l'Ordre et mettre fin à la crise de confiance pouvant exister entre les pharmaciens et les conseillers de l'Ordre. La régionalisation et le nouveau mode de scrutin vont contribuer à renforcer la légitimité des conseillers et favoriseraient une meilleure régulation de la profession. Cependant, certaines dispositions de ce projet méritent de faire l'objet d'amendements pour qu'elles puissent répondre

aux attentes des pharmaciens. La question qui se pose aujourd'hui : «Qui peut légitimement faire ces propositions d'amendements ?», d'autant plus que plusieurs entités plus au moins représentatives des pharmaciens s'arrogent le droit de parler en leur nom.

Le Conseil national de l'Ordre apparaît comme étant l'instance la plus indiquée pour Challenger un tel projet. Cette instance devrait désigner un groupe de travail homogène constitué de pharmaciens expérimentés et maîtrisant le fonctionnement des instances ordinaires pour collecter toutes les propositions des pharmaciens et préparer une proposition unique d'amendements. Cette proposition devrait être validée par le Conseil national de l'Ordre et défendue par tous les pharmaciens. Toute autre option dont la finalité est d'imposer certains pharmaciens par rapport aux autres en se basant sur une légitimité hypothétique risque d'aboutir à plusieurs propositions. Cette multiplicité de proposition ne peut que semer le doute dans l'esprit des élus de la nation et desservir les intérêts de la profession !

(*) Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM)

Départ de Jamal Taoufik: les pharmaciens s'indignent!

Depuis que le départ de Jamal Taoufik, directeur du médicament et de la pharmacie, a été annoncé, les messages d'indignation des pharmaciens se multiplient sur la Toile.

«Aujourd'hui, la famille des pharmaciens déplore le départ de cet expert d'exception de la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP), et dénonce les agissements de certaines entités qui n'hésitent pas à recourir à tous les moyens pour préserver leurs intérêts au détriment de nos concitoyens et du pays», a déclaré Mohamed Lahbabi,



président de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, dans un texte qu'il a posté sur les réseaux sociaux avec comme titre : «Qui veut la peau de Jamal Taoufik ?»

De son côté, Najib Amor, un pharmacien engagé de Rabat, et après avoir rappelé le parcours exceptionnel de Jamal Taoufik, a déclaré dans un écrit posté le 16 novembre : «Le professeur Taoufik Jamal reste une figure emblématique de notre profession.

Celui qui a comme devise : «Ma principale fierté est d'être pharmacien» ne peut être que des nôtres. Combien de directeurs peuvent-ils se targuer de posséder sa compétence, son dévouement et son abnégation ? Assurément pas beaucoup !»

De jeunes pharmaciens ont également multiplié les postes d'indignation notamment Karima Mahraoui, une jeune pharmacienne très active sur la Toile, qui a déclaré : «Nous ne remercierons jamais assez le Pr Jamal Taoufik pour tous les efforts déployés en faveur de la profession. Un chantier de restructuration

de tout le secteur était entamé. Les choses n'ont commencé à bouger que depuis sa nomination à la tête de la DMP. C'est vraiment une grande perte !»

La désignation de Jamal Taoufik à la tête de la direction du médicament et de la pharmacie avait nourri beaucoup d'espoir chez les pharmaciens et un grand nombre d'acteurs du secteur.

Son départ prématuré risque de donner un coup de frein aux réformes qu'il a initiées et à la mise en place de l'Agence marocaine du médicament, chantier qui lui tenait particulièrement à cœur. Tout retard qui peut être pris dans sa mise en place pourrait hypothéquer le rôle de leadership auquel aspire le Maroc en Afrique.

Cigarette électronique : une huile de vitamine E est incriminée dans l'apparition des maladies pulmonaires

Les autorités sanitaires américaines viennent de «percer le mystère des maladies pulmonaires liées au vapotage». Le produit incriminé serait une huile de vitamine E que contiennent des recharges au cannabis vendues sur le marché noir.

Ce nouveau syndrome porte le nom d'Evali «e-cigarette, or Vaping, Product Use Associated Lung Injury». Il a affecté plus de 2.000 Américains utilisateurs de produits de vapotage en 8 mois avec 39 décès.

Les enquêteurs ont retenu cette hypothèse après avoir découvert cette huile de vitamine E dans les fluides pulmonaires de 29 patients.

Anne Schuchat, directrice adjointe des CDC (Contrôle et la prévention des maladies), a déclaré qu'aucune autre toxine potentielle n'avait pour l'instant été détectée dans les analyses.

La vitamine E, qui est largement utilisée sous forme de gélule ou dans la composition de certaines pommades destinées à être appliquée sur la peau,

est nocive une fois inhalée ou chauffée.

D'après Éric Morrisette, porte-parole de Santé Canada, l'acétate de vitamine E n'était pas autorisé dans les produits de vapotage de cannabis canadiens.

Elle a aussi indiqué que Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada surveillent activement la situation de ce nouveau syndrome.

Sept cas confirmés ou probables de maladie pulmonaire grave liée au vapotage ont été signalés au Canada (deux cas confirmés au Québec, deux cas probables au Nouveau-Brunswick et trois cas probables en Colombie-Britannique).

Des responsables américains ont déclaré qu'ils n'avaient jamais isolé un «suspect» commun dans les poumons des patients touchés par Evali. Ils ont cependant indiqué qu'ils ne pouvaient pas exclure d'autres substances toxiques. Ils préconisent de mener des études sur des animaux pour confirmer le lien entre l'acétate de vitamine E et les dommages constatés chez les patients atteints de maladies pulmonaires liées au vapotage. *Source : <https://ici.radio-canada.ca>*

GSK : résultats positifs pour Nucala

GlaxoSmithKline (GSK) vient de déclarer que sa spécialité pharmaceutique Nucala a montré une réduction significative des poussées chez les patients atteints du syndrome hyperéosinophilique.

D'après GSK, l'étude phase 3 a abouti à un résultat statistiquement significatif. Moins de la moitié des patients présentant une aggravation des symptômes ont nécessité une intensification du traitement sous mépolizumab par rapport au placebo.

Ce trouble inflammatoire rare affecte environ 20.000 personnes à travers le monde. Il s'accompagne d'une surproduction d'éosinophiles ce qui provoque une inflammation et des lésions organiques.

Source : [CercleFinance.com](https://www.cerclefinance.com)

TOP3

pharmacie.ma

1^e



«Non-conformité»
des bouteilles
d'eau Sidi Harazem:
la réponse du producteur

2^e



Bronchiolite : la kinésithérapie n'est plus recommandée
chez les nourrissons

3^e

IEC
Sartans
Gliptines !

IEC, sartans et gliptines :
attention aux angioedèmes
bradykiniques

NOUVEAU

Nouveaux au Maroc



medicament.ma

NARSEC, Granulés en sachet

Présentation	
Boîte de 12	
Distributeur ou fabricant	LAPROPHAN
Composition	Paracétamol acide ascorbique phényléphrine phéniramine
Statut	Commercialisé
PPV	24.00 dhs
Prix hospitalier	14.90 dhs
Remboursement	Non
Tableau	Aucun
Indications	Rhume, Grippe, états fébriles
Nature du Produit	Médicament

NEPZAN 10 MG, Comprimé pelliculé

Présentation	
Boîte de 28	
Distributeur ou fabricant	AFRIC-PHAR
Composition	Olanzapine
Famille	Neuroleptique atypique
Statut	Commercialisé
Code ATC	N05AH03
PPV	252.00 dhs
Prix hospitalier	157.60 dhs
Tableau	A

NEPZAN 5 MG, Comprimé pelliculé

Présentation	
Boîte de 28	
Distributeur ou fabricant	AFRIC-PHAR
Composition	Olanzapine
Famille	Neuroleptique atypique
Statut	Commercialisé
Code ATC	N05AH03
PPV	144.00 dhs
Prix hospitalier	89.70 dhs
Tableau	A

RABAT - 28 -11- 2019



**IIème Congrès National / Vème Congrès
maghrébin de Pharmacoeconomie et
Pharmacoépidémiologie**

Thème : “Les contrats d'accès aux
médicaments innovants- Accès aux
médicaments génériques”

Fondation Mohammed
VI de la Promotion des oeuvres
sociales de l'éducation-Formation



ALGER - 02 -12- 2019



**Conférence internationale
Ordre des pharmaciens d'Algérie**

Thème : “ Stratégie de développement du
secteur pharmaceutique”

Hôtel El Aurassi



AGADIR - 11 -01- 2020



**Forum économique natioanal
de la pharmacie**



Arrêt sur image

Réunion à Moulay Yâacoub



Ces photos ont été prises dans un hôtel de Moulay Yacoub en 2005. À cette époque, Kamal Belhaj le président de la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc avait invité un grand nombre de pharmaciens pour étudier le projet relatif à la loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie.

Tous les "ténors" de la profession étaient présents et la plus part des syndicats ont été représentés. Aujourd'hui, Feu Abouabdillah et Feu Lakjiri nous ont quitté et un grand nombre de responsables de l'époque se font de plus en plus rares. Ces confrères nous manquent, tout autant que cette ambiance qui prévalait au sein de la profession. Malgès nos divergences, on avait encore cette capacité de nous retrouver pour nous pencher sur les différentes problématiques de la profession.